Une personne de nationalité étrangère peut-elle souscrire une assurance solde restant dû en Belgique ?

Souscription et éligibilité · https://aviza.be/fr/docs/souscription-eligibilite/les-etrangers-europeens-et-non-europeens-peuvent-ils-souscrire-une-assurance-solde-restant-du-en-belgique/

Oui. Chez Aviza, la condition ne porte pas sur la nationalité mais sur la résidence fiscale : le preneur d'assurance doit avoir sa résidence fiscale en Belgique au moment de la souscription.

Les conditions

Elles sont les mêmes pour tous :

- résidence fiscale en Belgique pour le preneur d'assurance ;
- âge de 18 à 70 ans à la souscription ;
- formalité médicale selon l'âge et le capital assuré ;
- acceptation du risque par la compagnie.

Ce que vous devez fournir

Les mêmes documents que tout autre candidat : la proposition signée, une copie de votre pièce d'identité et la formalité médicale. Aviza peut demander une pièce complémentaire si un élément de votre dossier doit être vérifié.

Si vous prévoyez de quitter la Belgique

La couverture décès vaut dans le monde entier, sous réserve des exclusions du contrat. Si vous déménagez, vous devez prévenir Aviza de votre nouvelle adresse. Voir Que se passe-t-il si un assuré déménage à l'étranger ?